

## **SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 6 janvier 2021**

**Etaient présents** : MM. Bourdieu, Carpentier, Cominotti, De Prada, Espiet, Grux, Knepper et Nef, et Mmes Lapeyrière, Mascarenc, Maurens, Pérès et Petit

**Procurations** : M. Agras (Nef)

**Absents** : Mme Kauffmann

### **1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15/12/2020**

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2020 : sans objet ; approbation unanime.

### **2 – DETR 2021 ECOLE ELEMENTAIRE**

Le maire donne lecture du projet de délibération préparé par l'assistant à maîtrise d'ouvrage (approbation du projet, arrêt du coût de l'opération, approbation avenant 1 de la maîtrise d'œuvre et demande de subventions dont la DETR 2021) : accord unanime

### **3- AUTORISATION VENTE PORTION CR 8 A LARTET**

Lors de l'enquête publique (novembre 2020) aucune remarque n'a été formulée contre le projet de déplacement d'une portion du chemin rural n°8 à Lartet. La procédure de vente peut se poursuivre. Accord unanime.

### **4 - CASINO : RAPPORT DU DELEGATAIRE SAISON 2018/2019**

MM. Alonzo (directeur du Casino de Castéra-Verduzan) et le Borgne (en visio conférence) donnent lecture et commentent le rapport du délégataire pour la saison 2018/2019 puis ils échangent avec les membres du conseil municipal.

### **5 – ACQUISITION DE LA PARCELLE « BARRERE »**

Le maire donne lecture du courrier de M. Barrère confirmant sa volonté de vendre la parcelle WD 70 (11 412 m<sup>2</sup>) située au Conté afin de créer un nouveau lotissement communal d'une dizaine de lots, au prix de 85 000 €. Accord unanime.

### **6 – ACQUISITION DU TERRAIN « DES VITABELLES »**

Le maire donne lecture du courrier de M. Garcia (gérant de la société ACM2I) confirmant sa volonté de vendre le terrain des Vitabelles situé rue des Pyrénées au prix de 265 000 €. Un avis du service des Domaines est nécessaire avant de finaliser la vente. Accord unanime.

### **7 - QUESTIONS DIVERSES**

- Acquisition de la parcelle FOSSAT/POLES : accord unanime pour acheter la parcelle AX 544 de 3 099 m<sup>2</sup> au prix de 2 000 € ;
- Vente bâtiment rue de l'Armagnac : accord unanime pour vendre à MM. Dozé et Despax de Jégou le bâtiment (parcelle AX 247) de 345 m<sup>2</sup> au prix de 90 000 €. Acte chez Maître Deville à Vic-Fezensac ;
- CAUE : un courrier sera rédigé pour demander l'intervention de cette structure pour le projet de lotissement sur le terrain « Barrère » ;
- Micro crèche : ouverture ces jours-ci et visite du conseil municipal samedi 9 janvier en fin de matinée ;
- Budget 2021 : un travail de préparation va démarrer dès le 12 janvier en soirée, à raison d'une réunion une fois par semaine ;
- Vie associative : pour pallier la disparition d'IDEAL 32 une rencontre des présidents des associations locales, associées au camping, au casino et à Grain de Sable, est prévue à la fin du mois. Dans un premier temps un courrier leur sera adressé pour connaître leurs dates de manifestations déjà planifiées.

Ainsi délibéré le 6 janvier 2021